

République française
YONNE
CHATEL CENSOIR - COMMUNE

Séance du samedi 25 avril 2026

Date de la convocation: 21/04/2026

**Membres en
exercice : 15**

Présents : 14

Votants: 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

***Le vingt-cinq avril deux mille vingt-six l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence
d'Olivier MAGUET,***

Présents : Olivier MAGUET, Joël BOISSIERE, Patricia COL,
Jean-Jacques DEBIEVE, Flavie ROUSSEAU, Clara
CHADELAUD, Mike SALIGOT, Francine VINTZEL, Christophe
OPEC, Gwenaëlle JANIK, Johan SCHOLLAERT, Yasmina
ROULT, François CANVET, Stéphane JACQUES

Représentés : Annick IENZER représentée par Joël
BOISSIERE

Excusés :

Absents:

**Délibération sur le compte unique financier - SERVICE EAU DE CHATEL
CENSOIR 2025 - (DE 036 2026)**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	7 463,01	0,00	4 293,77	0,00	11 756,78
Opérations exercice	15 285,10	19 857,83	7 853,18	15 520,93	23 138,28	35 378,76
Total	15 285,10	27 320,84	7 853,18	19 814,70	23 138,28	47 135,54
Résultat de clôture		12 035,74		11 961,52		23 997,26
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	12 035,74	0,00	11 961,52	0,00	23 997,26
Résultat définitif		12 035,74		11 961,52		23 997,26

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par M. BOISSIÈRE Joël vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à M. BOISSIÈRE Joël pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance



Joël BOISSIERE

Le Maire,



Olivier MAGUET